

DÉLIBÉRATION N°2025-52

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Dans le cadre du régime indemnitaire des agents administratifs de Nîmes Université, le montant de 97 000 euros de l'enveloppe consacrée au dispositif d'intéressement et au CIA en faveur des personnels BIATSS prévu au budget 2025 est approuvé.

Fait à Nîmes le 23 septembre 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG